

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatorze octobre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 08/10/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHE, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Pascal LARBRE, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Patrick DESCHARLES.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 087 : CONVENTION DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'afin de tenir compte de la place importante des intercommunalités, le Département de la Haute – Vienne a décidé de faire évoluer le soutien au développement des territoires en mettant en place un nouveau dispositif, pour la période 2011 – 2013, appelé Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité (CDDI). Cette convention permettra au Département de subventionner les projets d'équipements des intercommunalités. Dans ce but, le Conseil Général de la Haute-Vienne a réservé, pour les 3 prochaines années, une enveloppe totale de 12,5 millions d'euros.

Monsieur le Président précise qu'il est demandé ce jour au Conseil Communautaire de définir les projets qu'il souhaite proposer pour être inscrits à la CDDI de la Communauté de Communes de Noblat. L'aide financière du Département sera fixé au regard des dispositifs de droit commun, cependant dans le cadre de la négociation contractuelle, des adaptations de taux ou de plafonds pourront être envisagés afin de tenir compte du caractère prioritaire ou innovant d'un projet.

Monsieur le Président rappelle que les CDDI seront construites autour de trois volets :

- ✓ Volet 1 : Les projets structurants dont la maîtrise d'ouvrage peut être intercommunale mais aussi communale si le Conseil Communautaire le décide.
- ✓ Volet 2 : Les opérations courantes dont la maîtrise d'ouvrage est uniquement communautaire.
- ✓ Volet 3 : Les projets participant au développement du territoire apportés par le Conseil Général et dont la maîtrise d'ouvrage est départementale

Monsieur le Président propose les projets suivants :

- ✓ Volet 1
 - Portage communautaire
 - Réalisation d'une structure d'accueil de la petite enfance (relais assistantes maternelle – Lieu d'Accueil Enfants Parents et crèche – halte garderie)
 - Aménagement des extérieurs de l'Espace Aqua'Noblat : Création d'un bassin extérieur et implantation de jeux pour les enfants
 - Création de bases VTT
 - Portage communal - Saint-Léonard de Noblat
 - Aménagement du gymnase – 3^{ème} phase
- ✓ Volet 2
 - Culture : Mise en réseau des bibliothèques
 - Aménagement des voies d'intérêt communautaire : travaux de revêtement et de mise en sécurité
 - Travaux d'aménagement de la déchèterie à Saint-Paul (après le 1^{er} janvier 2011 si la modification statutaire approuvant l'intégration de cette commune est approuvée par arrêté préfectoral)
 - Travaux d'aménagement du bâtiment l'Interco, siège de la Communauté de Communes de Noblat, pour la mise en accessibilité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Demande que les dossiers suivants soient proposés à la contractualisation :

✓ Volet 1

- Portage communautaire
 - Réalisation d'une structure d'accueil de la petite enfance (relais assistantes maternelle – Lieu d'Accueil Enfants Parents et crèche – halte garderie)
 - Aménagement des extérieurs de l'Espace Aqua'Noblat : Création d'un bassin extérieur et implantation de jeux pour les enfants
 - Création de bases VTT
- Portage communal - Saint-Léonard de Noblat
 - Aménagement du gymnase – 3^{ème} phase

✓ Volet 2

- Culture : Mise en réseau des bibliothèques
- Aménagement des voies d'intérêt communautaire : travaux de revêtement et de mise en sécurité
- Travaux d'aménagement de la déchèterie à Saint-Paul (après le 1^{er} janvier 2011 si la modification statutaire approuvant l'intégration de cette commune est approuvée par arrêté préfectoral)
- Travaux d'aménagement du bâtiment l'Interco, siège de la Communauté de Communes de Noblat, pour la mise en accessibilité

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 15 octobre 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 05/10/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2010-087 convention départementale de développement de l'intercommunalité

Date de transmission de l'acte : 15/10/2010

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/10/2010

Numéro de l'acte : 2010-087 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20101015-2010-087-DE

Date de décision : 15/10/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité